

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2018 A 17 H
SOUS LA PRESIDENCE DE M. JEAN-MICHEL MONE MAIRE DE CUZION**

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil dix huit le 30 mars,

Le Conseil Municipal de la commune de CUZION (Indre), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel MONE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2018

PRESENTS : M. Gilles VIGNEAU Mme Aurélie MELLET, M. Jean-Michel BARNABE, adjoints, Mme Valérie WOODS, MM. Guy BERNARD, André GUILBAUD, M Bernard GUILBAUD, Robert LAGAUTRIERE, Olivier ROLINAT

ABSENT EXCUSE : Gérard PROT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Aurélie MELLET

M. Gérard PROT a donné pouvoir à M Robert LAGAUTRIERE

Le Maire procède à la lecture du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2017, aucune observation n'est formulée, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que les comptes administratifs de la commune et du service assainissement ont été étudiés et le budget prévisionnel du service assainissement préparé en commission de finances.

Compte administratif et compte de gestion 2017 du service assainissement :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 du service assainissement identiques en tous points, présenté par Mme Aurélie MELLET. Le conseil décide d'affecter en report à nouveau (compte 002), l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 10 575,16 €.

Budget primitif 2018 du service assainissement :

Mme Aurélie Mellet, adjointe, présente la proposition.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 34 879,00 € et en investissement à 26 643,00 €.

Après lecture de la proposition, le budget est voté à l'unanimité.

Compte administratif et compte de gestion de la commune :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 de la commune identiques en tous points : 10 voix pour, 1 abstention.

L'excédent de clôture de la commune s'élève à 331 978,00 €, sera affecté en report à nouveau (compte 002)

Convention SATESE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune est adhérente au SATESE (Service d'assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration). Le Conseil départemental vient de renouveler ses marchés de prestation de service pour assurer cette mission. En application des articles L3232-1 et R3232-1et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, cette adhésion doit être formulée par une nouvelle convention avec le Conseil Départemental pour les quatre prochaines années, à partir du 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de l'adhésion au SATESE et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ad hoc.

Taxe locale sur la publicité extérieure :

Monsieur le Maire expose la possibilité d'instaurer une taxe sur la publicité extérieure. Le conseil Municipal souhaite connaître la légalité d'une distinction entre les enseignes nationales et les artisans et commerçants locaux et décide de reporter le vote à un prochain conseil municipal, après avis de la préfecture.

Personnel communal :

Le conseil Municipal accepte la modification du tableau des effectifs des agents titulaires à la date du 20 février 2018, prenant en compte le recrutement de Mme Patricia GUILBAUD-ESPEIL en remplacement de Mme Sylvie BIGOURIE-ROCHE, en congés jusqu'au 30 juin 2018, avant de faire valoir ses droits à la retraite.

Logements EDF :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition de l'agence SCAPRIM, d'achat de onze maisons et de deux blocs de garages, rue de la rivale à Cuzion. Le conseil municipal, avant de se prononcer, souhaite connaître la possibilité de diviser le lot, le type d'assainissement de ces logements, l'état intérieur et extérieur des constructions et le prix de mise en vente. La proximité du poste et la nécessité d'assainissement conforme de ces logements sont des éléments à prendre en compte dans le prix de ces biens. Le vote de l'opportunité de rachat de ces biens immobiliers est remis à une date ultérieure, dès lors que les éléments demandés seront connus.

Demande de subvention :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter au prochain conseil municipal, après examen par la commission de finances, le vote sur l'opportunité d'allouer une subvention exceptionnelle au comité des fêtes de Cuzion.

Questions diverses :

Monsieur le Maire lit au conseil municipal, un courrier, provenant d'un groupe de quatre personnes, remis au secrétariat de la mairie, l'après-midi même et adressé aux membres du conseil. Chacun des thèmes abordés fait l'objet de débats. Une réponse sera adressée par Monsieur le Maire, à l'un ou l'autre des membres de ce collectif, en l'absence de personne ressource désignée et d'adresse de siège social mentionné.

Le conseil municipal interroge Monsieur le Maire sur le branchement électrique d'un camion de vente de nourriture à emporter au compteur de l'église. Monsieur le Maire explique que cette situation est transitoire compte tenu du service rendu et qu'il a reçu, le jour-même, l'exploitant de ce food-truck, lui demandant d'être autonome électriquement à l'issue de son prochain arrêt sur la commune.

Les débats étant clos, la séance est levée à 18h50.

Jean-Michel MONE
Maire de CUZION

